

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DPMP 3 Subvention (10.000 euros) à la Société française de médecine des armées.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021, par lequel la Ville de Paris représentée par Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association dite Société française de médecine des armées ;

Vu le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à la Société française de médecine des armées, 1, place Alphonse Laveran 75005 (ParisAsso n° 199797, 2022_04564) pour le projet Noël des soldats sentinelles.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget 2021 de la Ville de Paris et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo", with a stylized, cursive script.

Anne HIDALGO